

## DECISION DU 15 NOVEMBRE 2022 PORTANT DELEGATIONS DE SIGNATURE N° 260a RELATIVES AUX ACTES ADMINISTRATIFS, AUX DOCUMENTS ET AUX COURRIERS DU POLE RESSOURCES MATERIELLES

Monsieur Thierry ARRII, Directeur Général par intérim du CHU de NICE,

- VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles :
  - L. 6143-7 relatif aux compétences du directeur d'établissement public de santé ;
  - R. 6143-38 relatif au régime de publicité des décisions ;
  - D. 6143-33 à D. 6143-35 relatifs aux délégations de signature ;
- VU l'article 28 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 relatif à la responsabilité des agents publics quant à l'exécution des tâches qui leurs sont confiées;
- VU l'arrêté du Centre National de Gestion du 19 novembre 2015 portant nomination de Monsieur Thierry ARRII en qualité de Directeur Général Adjoint du Centre Hospitalier Universitaire de NICE à compter du 15 Novembre 2015 ;
- VU l'arrêté du Directeur Général de l'ARS PACA du 10 novembre 2022 portant nomination de Monsieur Thierry ARRII en qualité de Directeur Général par Intérim du Centre Hospitalier Universitaire de NICE à compter du 14 novembre 2022;
- VU l'organigramme de l'équipe de direction du Centre Hospitalier Universitaire de Nice en vigueur;

## **DECIDE QUE:**

## Article 1.

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Kévin ROSSIGNOL, Directeur du Pôle Ressources Matérielles pour signer tout acte, décision, courrier, document relatif à l'objet et à l'activité du Pôle Ressources Matérielles.

En cas d'absence, d'empêchement ou d'indisponibilité de Monsieur Kévin ROSSIGNOL, délégation est donnée respectivement et par ordre d'apparition :

- Monsieur Gautier CAUMONT, Directeur des Achats;
- Monsieur Damien ALBERT, Directeur du Patrimoine Immobilier;
- Monsieur Joaquin MARTINEZ, Directeur des Affaires Hôtelières et Logistique.

Article 2. Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Gautier CAUMONT, Directeur des Achats au sein du Pôle Ressources Matérielles, pour signer tout acte, décision, courrier, document, relatif à l'activité de la Direction des Achats.

Délégation permanente de signature lui est également donnée pour tout acte dressé et toute décision prise en tant que Directeur de Garde pour les périodes déterminées par le tableau de garde de Direction du Centre Hospitalier Universitaire de Nice.

Article 3. Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Damien ALBERT, Directeur du Patrimoine Immobilier au sein du Pôle Ressources Matérielles, pour signer tout acte, décision, courrier, document, relatif à l'activité de la Direction du Patrimoine Immobilier.

Délégation permanente de signature lui est également donnée pour tout acte dressé et toute décision prise en tant que Directeur de Garde pour les périodes déterminées par le tableau de garde de Direction du Centre Hospitalier Universitaire de Nice.

Article 4. Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Joaquin MARTINEZ, Directeur des Affaires Hôtelières et Logistiques au sein du Pôle Ressources Matérielles, pour signer tout acte, décision, courrier, document, relatif à l'activité de la Direction des Affaires Hôtelières et Logistiques.

Délégation permanente de signature lui est également donnée pour tout acte dressé et toute décision prise en tant que Directeur de Garde pour les périodes déterminées par le tableau de garde de Direction du Centre Hospitalier Universitaire de Nice.

- Article 5. Délégation permanente de signature est donnée aux responsables suivants à l'effet de signer tout acte, décision, courrier, document, relatif à l'activité de leur filière ou département :
  - Monsieur Farhat M'MADI, Responsable du Département d'Ingénierie Biomédicale ;
  - Madame Hélène NAVARRO, Responsable de la Filière Dispositifs Médicaux Non Stériles:
  - Monsieur Fabien BULTEL, Responsable de la Filière Achats des Equipements non Médicaux ;
  - Monsieur Marc MARTINO, Responsable de la Filière Achats de Biologie;
  - Madame Emmanuelle ASSO, Responsable de la Filière Transports;
  - Madame Valérie MASSACRIER, Adjointe au Responsable de la Filière Achats des Prestations Générales et Hôtelières pour le secteur de la Restauration ;
  - Monsieur Ahmed SELMI, Responsable de la Filière Achats des Travaux, Infrastructures et Energies ;
  - Monsieur Henri ROTTIER, Responsable de la Filière Achats Système d'Information;
  - Monsieur Nicolas LANDAIS, Responsable de la filière Achats de Prestations Générales et Fournitures Hôtelières et Restauration;
  - Monsieur Thierry DENIS, Manager Achats, pour l'ensemble des Filières.

- Article 6. Tout agent public est responsable des tâches qui lui sont confiées par le délégant, ce dernier pouvant, à toutes fins utiles, lui demander de rendre compte de l'exercice de sa délégation.
- Article 7. Les bénéficiaires de la présente décision assureront la publicité des décisions qu'ils auront signées en vertu de la présente décision de délégations, conformément à l'article R. 6143-38 du Code de la Santé Publique.
- Article 8. La présente décision de délégations prendra effet à la date de sa publication par tous moyens la rendant consultable et remplace la précédente décision N°249a du 4 octobre 2022.
- Article 9. Les accréditations, au sens de l'article 10 du Décret susvisé du 7 Novembre 2012, dûment remplies, ainsi que la présente décision seront transmises au Trésorier principal du Centre Hospitalier Universitaire de Nice.
- Article 10. En application de l'article D. 6143-35 du Code de la Santé publique, la présente décision sera, communiquée au Conseil de surveillance, notifiée aux intéressés et publiée au Recueil Spécial des actes administratifs de la Préfecture des Alpes-Maritimes.
- Article 11. Conformément à l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le DIRECTEUR GENERAL par INTERIM

Thierry ARRT